

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DE LYON 17 mai 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES et SUPPLEANTS :

Emmanuel SAGE	CFE-CGC
Stéphane RICHETTO	CFE-CGC
Stéphane BILLARD	CFE-CGC
Bruno ROMMENS	CGT
Lionel KOMSA	CGT
Pierre HENNIQUE	CGT

Diffusion : Olivier DECALF
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines:**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :**Ont représenté(e)s les salariés à cette réunion :**

Stéphane BILLARD	CFE-CGC
Pierre HENNIQUE	CGT
Emmanuel SAGE	CFE-CGC
Stéphane RICHELTO	CFE-CGC
Bruno ROMMENS	CGT

Excusé(e)s:

Lionel KOMSA	CGT
--------------	-----

Absent :**A représenté la Direction à cette réunion :**

Emilie BUSTOS	Responsable Ressources Humaines
Shonie GAGNIEUX	Gestionnaire Ressources Humaines
Olivier DECALF	Responsable du site de Lyon

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

Questions récurrentes :

1. Questions économiques

- 1.1. Résultats PC/CA, REX de la région Est - montants à fin avril
- 1.2. Prévisions chiffrées des plans de charges des CCL LOM et OIC à fin avril
- 1.3. Affaires en cours par CCL
 - suivi commercial : point sur les appels d'offres (réponses nouvellement émises et en cours)

Réponse : Les informations ont été transmises en séance et ne feront pas l'objet d'un compte rendu.

2. Gestion du personnel des CCL LOM et OIC

2.1. Par CCL, communication des indicateurs à fin avril

- état des effectifs (entrées, sorties, démissions, licenciements économiques et non économiques, fin de CDD et mutations, proportion Hommes / Femmes)
- nombre de CDD, d'intérimaires et de sous-traitants.
- nombre de contrats postés, semi-postés

Réponse :

	INSCRITS	ACTIFS
CCL LOM	131	130
OIC LYON	21	21
CTE LYON	8	8
REGION EST	27	25
Total	187	184

A noter sur le mois d'avril :

- 2 entrées CDI
- aucune entrée OIC
- 2 entrées stage
- Aucune sortie LOM Lyon
- Aucune sortie OIC Lyon
- 38 sous-traitants
- Proportion F/H 26% de femmes

2.2. Par CCL, stand-by : situations à fin avril

- nombre de salariés en inter-contrat
- nombre de salariés affectés à des postes TIG (travail intérêt général)
- nombre de salariés affectés à des activités de structures autres que TIG

Réponse : Nous constatons en intercontrat 3 ETP côté LOM et 1 ETP sur OIC.

2.3. Répartition du personnel

Pouvez-vous nous transmettre sous forme de tableau la répartition par CCL et Clients du nombre de personnes :

- en mission avec déplacement (long et court),

- en mission AT,
- en mission sur affaires au forfait, œuvrant dans les locaux Lyonnais.

Réponse :

TOTAL des inscrits à fin avril 2019	187 personnes
Œuvrant à Lyon ou agglomération proche En déplacement hors Rhône-Alpes	136 p 0 p
En mission sur site client	51 p
Personnes non dépendantes du Département en mission en région lyonnaise	0 p

2.4. Temps de travail : accord 35H.

Conformément au § XIV de l'accord, les élus DP demandent la communication des informations suivantes :

- nombre de semaines de suractivité déclarées par projet
- projets déclarés tendus conformément à l'accord 35H
- horaires réalisés suite aux demandes de dérogation (horaire de chaque salarié concerné jour par jour sur toute la semaine où a été demandée la dérogation)
- les repos compensateurs générés au titre des semaines de suractivités
- les repos compensateurs pris par les collaborateurs suite à des semaines de suractivités
- les primes allouées lorsque des repos compensateurs n'ont pas été pris
- nombre de personnes ayant effectué une astreinte
- nombre d'interventions réalisées en astreinte
- nombre d'interventions planifiées réalisées hors horaires
- nombre d'interventions planifiées hors horaires

Réponse : 1 collaborateur concerné par les astreintes durant le mois d'Avril. Aucune intervention sur le mois de d'avril 2019.

Questions CGT

CONTEXTE FRESENIUS

/ Suite aux heures supplémentaires effectuées sur le projet, de nombreux salariés ont relevé des retards dans la régularisation de leurs heures supplémentaires. La régularisation des derniers retards devant être faite sur la paie de mai, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures concrètes vont être prises afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise pas (interlocuteur unique, notice de saisie Jtimes ...) ?

Réponse : Concernant les heures supplémentaires faites dans l'affaire tendue sur le projet Fresenius de décembre 2018 à février 2019, 6 personnes (1 salarié lyonnais, 2 salariés grenoblois et 3 salariés sophiapolitains) n'avaient pas été complètement indemnisées pour des raisons liées à une mauvaise saisie dans l'outil jtime.

La situation est régularisée pour tous ces salariés et les derniers paiements interviendront en effet sur la paie de mai.

Nous possédons à présent le processus exact de saisie afin que les paiements interviennent au plus tôt et que cette situation ne se reproduise pas.

4/ Les heures supplémentaires effectuées depuis le 1^{er} Janvier 2019 sont défiscalisées suite au vote de la loi sur les mesures d'urgences économiques et sociales. Quand cette mesure sera-t-elle appliquée pour les salariés concernés ?

Réponse : Le nécessaire a été fait sur les bulletins du mois d'avril. (Régularisation de janvier à mars).

LOCAUX

5/ Suite au changement de la société en charge du ménage dans nos locaux, les salariés constatent une forte dégradation de la qualité de la prestation : propreté des toilettes, manque de papier hygiénique, pas d'essuie-main, plus de chiffon ou de liquide vaisselle dans le réfectoire, horaires de la prestation non-adaptés... Partagez-vous ce constat ? Quelles mesures peuvent être mises en place afin de retrouver un niveau de qualité de prestation satisfaisant ?

Réponse : Nous remontons ces informations afin de réadapter la prestation si nécessaire.

6/ Suite aux objectifs de croissance affichés, le déménagement vers de nouveaux locaux semble probable. Dans le cas d'une telle éventualité, une consultation des salariés pour le choix du nouveau site est-elle envisagée ?

Réponse : Un plan de déplacement sera fait avec les temps et distances de déplacement concernant chaque collaborateur si toutefois un déménagement est acté.

PLAN DE MOBILITE

7/ De nombreux salariés nous interrogent encore régulièrement sur des indemnités kilométriques pour ceux venant à vélo. Plus globalement, nous nous interrogeons toujours sur la mise en place d'un plan de mobilité. N'avez-vous toujours aucune information quant à son élaboration dans notre entreprise ? Si non, comment l'expliquez-vous alors même que cette mesure est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 d'après l'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ?

Réponse : Il n'est pas prévu la mise en place d'IK vélo.

Le site Thales Services de Lyon fait effectivement parti des « établissements assujettis » à l'application de cette mesure (plus de 100 salariés intramuros sur le site et localisé dans le périmètre du Plan de Déplacement Urbain Grand Lyon).

La mise en œuvre de cette démarche nécessite impérativement l'établissement d'un diagnostic établi à partir des habitudes de déplacements des salariés et de leur propension à un changement de mode de transport.

Selon les résultats de l'enquête lancée par le Groupe Thales le 26 novembre 2018 par email auprès de l'ensemble des salariés du Groupe, seules 10 réponses ont été transmises par les salariés du site

Thales Services Lyon (18 en 2016) dont seulement 4 se déclaraient prêts à envisager un changement vers un mode de transport plus écologique.

Ce très faible niveau d'intérêt ne permet pas d'établir un tel document ni de considérer cette action comme prioritaire.

8/ Dans le cadre d'un plan de mobilité, la mise en place d'un partenariat avec le Sytral est possible, offrant des avantages tant pour les salariés que pour l'entreprise (notamment un tarif préférentiel). Les modalités sont disponibles à cette adresse <http://www.sytral.fr/196-pde-pda.htm> et les avantages ici <http://www.sytral.fr/199-les-avantages.htm> . La mise en place d'un tel partenariat est-il envisageable ?

Réponse : Nous étudions le point.

Questions CFE CGC

Pas de questions.

PLANNING DES «REUNIONS DP LYON » 2019

Dates	Heure
20 Juin 2019	9H30
11Juillet 2019	14H30
Août 2019	
Septembre 2019	
Octobre 2019	
Novembre 2019	
Décembre 2019	